

Appel à projets Patrimoine écrit 2022

Synthèse des dossiers

1. CADRE GENERAL 2022

Dans le cadre du Plan d'Action pour le Patrimoine Écrit (PAPE), le Service du livre et de la lecture a lancé le 13 décembre 2021 le **15^e appel à projets « Patrimoine écrit » destiné à soutenir les projets patrimoniaux des bibliothèques des collectivités territoriales**. Cet appel a pour objectif d'aider des projets exemplaires menés par des collectivités territoriales, des établissements publics, des structures régionales pour le livre ou des établissements publics d'enseignement supérieur/laboratoires de recherche, et portant sur le signalement, la conservation et la valorisation des collections patrimoniales.

Le budget affecté à cette opération par le SLL pour 2022 est de **400 000 €** (400 000 € en 2021, 400 000 € en 2020).

2. REPONSES REÇUES

Cette année, **24 dossiers** ont été reçus (contre 23 en 2021, 21 en 2020 et 23 en 2019).

Les structures porteuses sont :

- 10 municipalités ou communautés d'agglomération
- 8 structures régionales pour le livre
- 3 laboratoires de recherche
- 2 établissements d'enseignement supérieur

A noter cette année une **forte représentation régionale**, puisque **12 régions métropolitaines** sont représentées à travers ces projets : la région Occitanie est présente pour 4 dossiers, Auvergne-Rhône-Alpes et Normandie pour 3 dossiers chacune, Bretagne, Grand Est, Hauts-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur pour 2 dossiers chacune, Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val-de-Loire, Corse, Île-de-France et Pays-de-la-Loire pour un dossier chacune. La Corse est présente pour la première fois dans l'histoire des appels à projets patrimoine écrit.

Un certain nombre de ces projets constituent la suite de projets antérieurs, le plus souvent déjà financés dans le cadre d'appels à projets précédents. C'est le cas par exemple de plusieurs plans régionaux de signalement des fonds patrimoniaux, comme ceux de Bourgogne-Franche-Comté, des Hauts-de-France, de Normandie, d'Occitanie ou de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Parmi les projets éligibles, une **typologie** par nature permet de distinguer 4 groupes :

- 3 projets de conservation (4 en 2021), cet aspect étant cependant présent, en arrière-plan, dans d'autres dossiers, de signalement notamment ;
- 13 projets de signalement (6 en 2021), répondant ainsi à la demande du ministère en matière de signalement des fonds patrimoniaux ;
- 4 projets de valorisation (5 en 2021) ;
- 4 projets mixtes alliant au moins deux des champs d'action précédents (8 en 2021).

L'ensemble des dossiers totalise une **demande de financement de la part de l'État de 897 288 € HT** (582 889 € HT en 2021, 534 309 € HT en 2020, 439 035 € HT en 2019), en hausse par rapport à 2021 (**+54%**), soit une moyenne de 37 387 € par dossier. Il est à noter que 15 projets demandent un accompagnement à hauteur de 80% (taux maximal de financement précisé dans le règlement de l'appel à projets).

3. PROPOSITIONS DE LA COMMISSION DE SELECTION

Sur la base d'une première instruction par les services du SLL et des DRAC concernées, une **commission de sélection** s'est réunie en configuration hybride le mardi 17 mai 2022. Elle était constituée de représentants du Service du livre et de la lecture, des services déconcentrés (DRAC Occitanie et Pays de la Loire), de la Bibliothèque nationale de France, de deux collectivités territoriales (Dijon et Moulins), d'une structure régionale pour le livre et la lecture (Normandie Livre et lecture), et co-présidée par Isabelle Duquenne, inspectrice générale à l'IGESR, et Jérôme Belmon, représentant du directeur chargé du livre et de la lecture.

La commission a d'abord eu à statuer sur l'éligibilité des structures candidates et a considéré que deux d'entre elles ne répondaient pas aux critères d'éligibilité définis par le règlement de l'appel à projets.

La commission a donc examiné 22 dossiers considérés comme éligibles et propose d'en **soutenir 15 dans le cadre de l'appel à projets** :

- 1 projet de conservation (1 en 2021, 1 en 2020)
- 11 projets de signalement (4 en 2021, 8 en 2020)
- 2 projets de valorisation (5 en 2021, 3 en 2020)
- 1 projet mixte (4 en 2021, 2 en 2020)

Sur proposition de la commission de sélection, le directeur chargé du livre et de la lecture a validé la liste des projets soutenus suivants :

<i>Région</i>	<i>Porteur du projet</i>	<i>Intitulé du projet</i>
Auvergne-Rhône-Alpes	Auvergne-Rhône-Alpes Livre et lecture	Signalement des manuscrits et fonds d'archives des bibliothèques territoriales d'Auvergne-Rhône-Alpes. Poursuite de la phase 1 : mise à jour du Catalogue général des manuscrits (CGM)
Bourgogne-Franche-Comté	Agence Livre & Lecture Bourgogne-Franche-Comté	Plan de signalement des manuscrits et fonds d'archives de bibliothèques publiques de Bourgogne-Franche-Comté dans le Catalogue général des manuscrits (CGM) – Tranche 2
Bretagne	Médiathèques de Quimper Bretagne Occidentale	Plan national de signalement des fonds patrimoniaux des bibliothèques
Centre-Val de Loire	Centre d'études supérieures de la Renaissance (CESR)	Plan régional de signalement des collections patrimoniales des bibliothèques du Centre-Val de Loire dans le Catalogue général des manuscrits (CGM) – phase 1
Corse	Ajaccio, bibliothèque patrimoniale Fesch	Signalement des collections anciennes
Grand Est	ENSSIB	Chantier-école à Saint-Mihiel (Meuse)
	Interbibly	Mise à jour du Catalogue Général des Manuscrits des bibliothèques d'Alsace
Hauts-de-France	Agence régionale du Livre et de la Lecture Hauts-de-France	Plan de signalement régional des Hauts-de-France
Normandie	Normandie Livre & Lecture	Plan régional de signalement des manuscrits, des imprimés de Normandie et de mise à jour du Catalogue collectif de France et Catalogue général des manuscrits (CCFr CGM)

<i>Région</i>	<i>Porteur du projet</i>	<i>Intitulé du projet</i>
Occitanie	Médiathèque du Grand Narbonne	Pierre REVERDY : "Il n'y a pas d'amour, il n'y a que des preuves d'amour."
	Médiathèques du Grand Albigeois	Un grand motet inédit de Charles-Henri de Blainville
	Occitanie livre et lecture	Plan régional de signalement des fonds anciens d'imprimés, des collections de manuscrits et fonds d'archives privées pour mises à jour du Catalogue collectif de France (CCFr) et du Catalogue général des manuscrits (CGM)
	Occitanie livre et lecture	Programme d'accompagnement à la mise en œuvre des plans d'urgence
Pays de la Loire	Mobilis	Signalement des collections patrimoniales des bibliothèques des Pays de la Loire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Agence régionale du livre Provence-Alpes-Côte d'Azur	Phase 3 du plan régional de signalement des fonds patrimoniaux en région Provence-Alpes-Côte d'Azur : suite du signalement des imprimés antérieurs à 1830 et du signalement des manuscrits et fonds d'archives

Les aides accordées se situent entre 6 500 et 60 000 €, pour une moyenne de 26 667 €. Les taux d'intervention de l'État varient entre 54 et 80 %.